

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
8 DECEMBRE 2016

DATE d'AFFICHAGE
16 DECEMBRE 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37
Présents : 31
Votants : 34

L'an deux mille seize,

le 13 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Saint-Dolay en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Yvette LOUER, - Hervé MICHAUD, - Bertrand ROBERDEL.

M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT

M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Joël BOURRIGAUD a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°173-2016 – POLE RESSOURCES ET FINANCES – AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENTS DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT, DANS LA LIMITE DU ¼ DES CREDITS INSCRITS A LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET DE L'ANNEE 2016

M. Guy DAVID, Vice-président chargé des finances, rappelle que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, non compris le remboursement de la dette. Ces crédits seront ensuite repris et inscrits au Budget Primitif 2017 lors de son adoption. Il est également précisé que le Président est autorisé à mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ainsi que les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget l'année précédente.

Ouverture des crédits d'investissement dans la limite du 1/4 des crédits ouverts aux budgets 2016

Budget principal (400)

Chapitres	Crédits ouverts au BP 2016	Montant autorisés jusqu'à l'adoption du BP 2017 (25% des crédits ouverts en 2016)
20 Immobilisations incorporelles	22 074,00 €	5 519 €
204 Subvention d'équipement versées	743 758,50 €	185 940 €
21 Immobilisations corporelles	1 842 474,14 €	460 619 €
23 Immobilisations en cours	598 233,55 €	149 558 €
26 Participations et créances	11 000,00 €	2 750 €

Budget annexe Locations immobilières (401)

Chapitres	Crédits ouverts au BP 2016	Montant autorisés jusqu'à l'adoption du BP 2017 (25% des crédits ouverts en 2016)
20 Immobilisations incorporelles	2 800,00 €	700 €
21 Immobilisations corporelles	468 200,00 €	117 050 €
23 Immobilisations en cours	3 572 787,45 €	893 197 €

Budget annexe Maison Funéraire (402)

Chapitres	Crédits ouverts au BP 2016	Montant autorisés jusqu'à l'adoption du BP 2017 (25% des crédits ouverts en 2016)
20 Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	250 €
21 Immobilisations corporelles	32 150,65 €	8 038 €

Budget annexe SPANC (403)

Chapitres	Crédits ouverts au BP 2016	Montant autorisés jusqu'à l'adoption du BP 2017 (25% des crédits ouverts en 2016)
20 Immobilisations incorporelles	7 000,00 €	1 750 €
21 Immobilisations corporelles	11 741,91 €	2 935 €

Budget annexe Transports scolaires (404)

Chapitres	Crédits ouverts au BP 2016	Montant autorisés jusqu'à l'adoption du BP 2017 (25% des crédits ouverts en 2016)
20 Immobilisations incorporelles	3 000,00 €	750 €
21 Immobilisations corporelles	3 844,12 €	961 €

Considérant que ces dispositions permettront à la Communauté de Communes d'assurer la continuité des opérations d'investissements engagées en 2016, dans l'attente du vote du budget qui devrait se dérouler au cours de la séance du Conseil Communautaire du 4 avril 2017,

Au vu des éléments ci-dessus exposés, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2016 et récapitulés ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 16/12/16

Le Président,

